Montréal, le 11 juin 2021

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4151-2021 – Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et tarif d'Énergir, s.e.c, à compter du 1er octobre 2021
N.D. : 650011-21

Chère consoeur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2021-073 datée du 7 juin 2021 par laquelle la Régie a fixé l'échéancier pour le dossier mentionné en rubrique. Cet échéancier fixe la date du dépôt de la preuve des intervenants au 14 juillet 2021. Or, l'analyste d'Option consommateurs (OC) doit participer à l'audience dans le dossier R-4110-2019 entre les 5 et 16 juillet 2021 et il sera difficile pour lui de trouver le temps requis pour la rédaction du mémoire d'ici le 14 juillet. Nous comprenons que plusieurs autres analystes font face aux mêmes contraintes. Deuxièmement, les réponses d'Énergir aux demandes de renseignement sont dues le 7 juillet ce qui laisse peu de temps pour analyser lesdites réponses afin de les intégrer dans la preuve.

En conséquence, OC demande respectueusement à la Régie de prolonger la date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants au 23 juillet (soit 5 jours ouvrables après la fin de l'audience dans le dossier 4110).

En espérant que la Régie accordera la présente demande de prolongation, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.

(S) Éric McDevitt David

Éric McDevitt David, avocat
Tél. : 514-954-0440, poste 112
Courriel : emd@municonseil.com

EMD/ml